



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 14 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 8 septembre 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 25

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Guillaume RUET	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent GOBET	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Monique BAYARD	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Madame Océane GODARD pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Subvention 2023 – MKSport and co - Valeurs de la République, citoyenneté et lutte contre les discriminations dans le cadre du Contrat de Ville

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (loi n° 2014-173) pose le cadre d'intervention de la Politique de la ville qui a pour finalité la réduction des inégalités en matière économiques, sociales et urbaines entre les quartiers prioritaires et les autres territoires de l'agglomération.

Le conseil de communauté du Grand Dijon par délibération en date du 25 juin 2015 a approuvé le contenu du Contrat de Ville 2015-2020 prorogé jusqu'au 31 décembre 2023. Dans ce cadre, plusieurs enjeux transversaux ont été identifiés dont la promotion des valeurs de la République et de la citoyenneté, ainsi que la lutte contre les discriminations.

La promotion des valeurs de la République et de la citoyenneté renvoie à des enjeux d'égalité et de laïcité dans l'expression, par un individu, de ses droits et de ses devoirs. Chacun doit pouvoir bénéficier des mêmes opportunités dans le respect des règles qui s'imposent à tous.

La citoyenneté doit être appréhendée comme une composante importante d'intégration car elle permet de participer à la vie publique.

Depuis la loi du 21 février 2014, la lutte contre les discriminations devient une composante essentielle du Contrat de Ville.

L'ensemble des partenaires du contrat de ville s'est engagé à conjuguer leurs efforts afin de définir une stratégie permettant d'améliorer la connaissance des discriminations sur le territoire, sensibiliser, mobiliser et former les partenaires et enfin accompagner les victimes par une prise en charge adaptée.

Créée le 19 mai 2022, l'association MKSport and co, propose des programmes d'activités physiques et sportives afin de développer le pouvoir d'agir et soutenir l'inclusion par le sport (principalement la boxe). Ces programmes s'adressent à des publics différents (seniors, femmes, jeunes en ruptures, écoliers, collégiens...), répondent à leurs problématiques particulières et viennent compléter l'accompagnement global assuré par les acteurs du territoire qui les orientent (services municipaux, départementaux, structures médico-sociales, pôle emploi, mission locale, AFPA, associations).

Le programme « Boxe ladies » s'est développé sur le quartier du mail à Chenôve. MKSport and co dont le rayonnement se veut métropolitain souhaite implanter cette activité sur le quartier des Grésilles à Dijon puis progressivement au sein des autres quartiers prioritaires des villes de la métropole.

Dans un contexte où certaines catégories de population dont les femmes sont encore très éloignées du sport et où les stéréotypes liés au sexe persistent et engendrent des discriminations à l'accès à certains lieux de vie, culturels ou sportifs, les objectifs de ce programme sont de :

- contribuer au développement du sport féminin, facteur de santé de bien-être et d'appropriation en permettant aux femmes d'avoir confiance en elles, une meilleure connaissance d'elles mêmes et de travailler sur leurs capacités physiques et psychiques,
- créer ou recréer du lien social en favorisant les échanges au sein d'un groupe,
- donner des outils de protection contre le harcèlement sexuel et sexiste dans l'espace public.

« Boxe ladies » s'adresse aux femmes issues des quartiers prioritaires de la métropole, éloignées des pratiques sportives qui rencontrent différentes problématiques (violences, isolement, inactivités, monoparentalité). Les cours sont dispensés une fois par semaine et gratuits, le matériel est fourni aux participantes.

Afin de soutenir l'activité de MKSport and co qui se développe sur le territoire métropolitain, il est proposé de verser une subvention à hauteur de 2 500 € dans le cadre des actions de lutte contre les discriminations mises en œuvres dans le cadre du Contrat de Ville métropolitain.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'accorder** une subvention de 2 500 € à l'association MKSport and co ;
- **de mandater** le Président pour signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération ;
- **d'inscrire et de prélever** les crédits nécessaires sur les budgets 2023 de Dijon Métropole.

SCRUTIN	POUR : 40	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 15 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN